



Postulat des groupe PAI-UDC & PLR

« Parking de Pont-de-Nant »

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Fin 2021, le Conseil communal avait accepté de revoir la gestion du parking de Solalex, pour que les visiteurs puissent stationner dans les meilleures conditions, en y installant des horodateurs tout en modulant les tarifs, afin de ne pas péjorer les établissements publics du lieu.

Actuellement à Pont-de-Nant, les randonneurs stationnent dans le parking de l'Auberge, même s'ils ne prévoient pas de consommer dans cet établissement public avant ou après leur randonnée. De plus, des camping-cars ou des vans stationnent sur place toute la nuit et leurs occupants dorment sur place, ce qui est totalement interdit vu que le vallon de nant est protégé et que sur la commune il n'y a aucun endroit pour camper. Il s'agit donc de camping sauvage.

Actuellement au village ou ailleurs sur le territoire communal, les places de parc disponibles sur le domaine public sont payantes. Il est donc cohérent de faire de même à Pont-de-Nant.

Par ce postulat, les groupes PAI-UDC & PLR proposent :

si il est possible
o de rendre le parking de Pont-de-Nant payant, selon le modèle mis en place à Solalex ;

Pour les groupe PAI- UDC & PLR Audrey Dauphin